

CGT ANPE/POLE EMPLOI PACA

libres, responsables, syndiqués

CAE, CAV

LES SACRIFIES DE POLE EMPLOI!

Les personnes actuellement en contrats aidés à Pôle emploi sont les premières victimes de la fusion, de la politique RH de Pôle emploi, de l'augmentation de la charge de travail.

En situation d'accueil du public, ils n'ont ni la formation ni la reconnaissance que l'Etablissement leur doit.

La CGT depuis la mise en place des Instances Représentatives du personnel (CE, CHSCT, DP) n'a eu de cesse de dénoncer cette situation.

Aujourd'hui, il est temps que leur situation et leur position soient reconsidérées.

ACCUEIL DU PUBLIC

La Direction affirme sans broncher que jamais ni CAE, ni CAV ne sont seuls à l'accueil du public.

Chacun d'entre nous peut constater que la Direction ment. Chaque jour, « au front », ils y sont et parfois ils y sont seuls.

La CGT a exigé qu'il soit mis fin à ces abus.

SALAIRE

Les personnels en CAE ou CAV doivent être payés à minima au tarif conventionnel et donc pour Pôle emploi, au tarif de la CCN des ex-RAC, mais ils sont pourtant toujours payés au SMIC.

La CGT a saisi l'inspection du travail

ACTIVITES SOCIALES

Les personnes en CAE ou CAV ne bénéficient pas des œuvres sociales du CE et du FNOSP car les comités d'entreprise du RAC n'avaient pas prévu ce cas de figure (ce personnel n'existait pas dans le RAC). **La CGT a porté la prise de relais par l'ADASA.**

DROIT A L'INFORMATION

Les personnes en CAE et CAV ne connaissent pas ou peu leurs droits au sein de l'Etablissement : formation, VAE, accompagnement à la recherche d'emploi, accès aux œuvres sociales, possibilité d'intégration de l'Etablissement en contrat de travail normal.

La CGT a exigé la mise en place d'un livret d'accueil sur leurs droits et d'au moins une journée d'accueil institutionnel organisé par la Direction régionale.

Aujourd'hui Pôle emploi serait dans l'incapacité d'ouvrir ses portes au public sans le travail au quotidien de ce personnel devenu indispensable. La CGT a toujours revendiqué l'intégration de tous les précaires et l'arrêt de l'embauche de contrats aidés.

Pôle emploi n'est pas un employeur comme les autres. Pôle emploi se doit d'être exemplaire dans la gestion du personnel et dans la gestion de cette catégorie de personnel en particulier

**Pôle emploi se comporte pourtant comme n'importe quel patron,
exploitant celles et ceux qui sont le moins en capacité de se défendre !
C'est une véritable honte pour le service public de l'emploi !**

**UN SALAIRE PLUS JUSTE UNE FORMATION ADAPTEE
UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCE SONT NECESSAIRES !
ADRESSEZ VOUS A LA CGT POUR LA DEFENSE DE VOS DROITS !**